

Protocole sanitaire
Ecole : « Les Bourgeois »
106 Rue des Hêtres 60480 Noyers St martin

Protocole établi sous réserve de la décision de réouverture de l'école par la mairie.
Les jours d'accueil, les niveaux scolaires concernés, la possibilité de service périscolaire
seront définis à la suite de la réunion de la mairie du 21 mai 2020.

L'épidémie due au coronavirus Covid19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires. **Ces mesures sont à respecter de manière stricte afin de permettre sereinement le retour en classe des élèves.**

Ce protocole sanitaire local est établi pour fixer les règles de fonctionnement de l'école de Noyers Saint Martin dans le respect strict des recommandations du protocole sanitaire du Ministère de l'éducation nationale.

1. Mesures d'hygiène.

Les mesures habituelles d'hygiène doivent être renforcées afin de limiter la propagation du virus.

A : respect des gestes barrières



Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place dans les écoles doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, salles de classe, cour, couloirs, préau, sanitaires, etc...).

Une attention particulière portera sur le non respect volontaire des gestes barrière et des mesures sanitaires devant être respectés en toute circonstance. Les parents veilleront à préparer leurs enfants au caractère indispensable de ces gestes. La sensibilisation sera prolongée en classe.

B : port du masque

Pour les personnels

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Le ministère de l'éducation nationale mettra donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des écoles et des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les écoles.

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations pour les personnels en présence d'élèves. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. (Journal Officiel N°115 du 11 mai 2020)

Pour les élèves

Pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire.

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage. L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartiendra aux parents de fournir à leurs enfants des masques lorsque ceux-ci seront accessibles aisément à l'ensemble de la population. Ils prendront soin de les initier à l'utilisation de ces masques dans les conditions prescrites par les autorités sanitaires.

C : lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont interdites.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique pourra être exceptionnellement envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau pour les plus jeunes, sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- ⌚ A l'arrivée dans l'école, avant d'entrer en classe ;
- ⌚ Avant et après les récréations ;
- ⌚ Avant et après chaque repas ;
- ⌚ Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- ⌚ Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- ⌚ Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Pour les élèves de maternelle :

Le lavage des mains et le passage aux toilettes se fera par groupes de deux élèves maximum sous la surveillance étroite d'une ATSEM.

Le 1^{er} lavage des mains sera fait avant l'arrivée en classe.

Pour les élèves d'élémentaire :

Un premier lavage avec une solution hydroalcoolique sera fait au moment de l'accueil pour les élèves à partir du CP.

Les classes de CP/CE1 et de CE1/CE2 ne disposant pas d'un point d'eau direct, le lavage des mains se fera individuellement dans le bloc sanitaire élémentaire. Le 1^{er} lavage se fera après l'accueil et avant l'entrée en classe.

La classe de CM disposant d'un point d'eau, le lavage des mains se fera dans la classe (passage individuel) avant le début des activités.

D : La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée seront aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

E : Action des familles

Il est demandé aux familles :

- de prendre tous les matins la température de leur(s) enfant(s). **Si cette température est au-dessus de 37.8° l'enfant ne doit pas venir à l'école.**
- en cas d'apparition de symptômes liés au COVID 19 l'enfant ne doit pas être mis à l'école.
- vêtir leur enfant de telle manière qu'il puisse être autonome (*pas de lacet s'il ne sait pas les faire, vêtement qu'il peut enlever et remettre seul*).
- de fournir des paquets de mouchoirs à usage unique pour leur enfant ainsi qu'une bouteille d'eau afin d'éviter de boire au robinet et d'utiliser un gobelet.

2. Organisation de l'accueil.

Afin de permettre l'accueil des élèves, il est nécessaire de changer un grand nombre d'habitudes et de veiller à toujours respecter les consignes sanitaires.

Accueil du matin

**Suivant le nombre d'élèves à accueillir, il est possible que les modalités d'accueil soient modifiées.
Une information spécifique sera mise en place.**

Arrivée à l'école :

Cas général : (accueil tous niveaux envisagé).

Afin de limiter le brassage des différents groupes d'élèves, il est décidé d'ouvrir plusieurs points d'accueil des enfants.

- L'accueil des maternelles de Mmes Mariage et Boussois se fera par le portail rue des Marronniers.
- L'accueil des CP/CE1 de Mme Dausse se fera par le grand portail rue des Hêtres.
- L'accueil des CE1/CE2 de Mme Dugrosprez se fera par le portail de la ruelle des Bourgeons.
- L'accueil des CM de M. Crignier se fera par le portillon rue des Hêtres.

Un marquage au sol spécifique a été mis en place à chaque entrée. Il ne sera pas possible pour les parents de rentrer dans l'enceinte de l'école.

Il est demandé de ne pas stationner dans les « zones rouges » marquées devant chaque entrée et de veiller au respect des distances de sécurité aux abords de l'école. Des croix ont également été tracées au sol à cet effet.

Lors des accueils et des sorties, les parents veilleront à limiter le croisement des familles aux abords de l'école et sensibiliseront leurs enfants à ce réflexe s'ils viennent non accompagnés. De même, les rassemblements seront interdits aux abords de l'école.

Des croix ont également été tracées dans la cour suivant un code couleur par classe pour faciliter le repérage par les élèves. Les mêmes codes couleurs sont repris aux abords de l'école :

- Maternelles : croix blanches.
- CP/CE1 : croix jaunes.
- CE1/CE2 : croix orange.
- CM : croix blanches.

A chaque entrée un enseignant sera à la grille pour accueillir les élèves et vérifier si leur accueil est prévu.

Les enfants entreront un par un, (*une prise de température pourra éventuellement être effectuée lors de l'entrée*).

Tous les élèves devront se laver les mains avec une solution hydroalcoolique lors de l'entrée. (distribuée par l'enseignant d'accueil).

Les élèves iront se ranger à l'emplacement de leur groupe, indiqué par un marquage au sol, tout en respectant la distanciation physique.

L'enseignante de maternelle sera assistée d'une ATSEM pour la préparation de l'entrée en classe.

Les élèves rejoindront leur entrée de classe (ou zone d'attente) en suivant le tracé au sol (code couleur) en respectant la distance d'un mètre entre chacun.

Une 2^{ème} ATSEM aidera à la surveillance des élèves d'élémentaire sur le temps d'accueil. Les enfants attendront en respectant le marquage au sol jusqu'à la fermeture des grilles.

Les jeux de cour ne seront pas autorisés sur les temps d'accueil.

Cas particuliers : (Projection d'organisation sur une éventuelle réouverture d'après le retour des familles à l'enquête de fréquentation du 05 mai 2020).

Elèves de maternelle : Seuls les élèves de Grandes Sections seront accueillis. Ils formeront un seul groupe qui sera géré par Mme Mariage.

Elèves de CE1/CE2 de Mme Dugrosprez.

Compte-tenu du faible nombre d'élèves annoncé, les CE1/CE2 de Mme Dugrosprez seront répartis sur les classes de Mme Dausse et de M. Crignier. Les enfants suivront alors l'organisation de chaque classe. Les parents concernés seront informés au préalable.

Les enfants des professionnels de santé et des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, seront accueillis dans tous les cas, quelque-soit leur niveau de classe et sur tous les jours d'ouverture de l'école.

Il sera demandé aux élèves, tout au long de la journée, d'avoir une attitude calme et respectueuse des règles à appliquer, pour leur sécurité et celle des autres.

Les horaires d'ouverture restent inchangés : 8h30 - 12h00 et 13h45 - 16h15. Ouverture des portes pour les accueils à 8h20 et 13h35.

Les parents veilleront à respecter scrupuleusement le créneau horaire d'accueil avec beaucoup de sérieux et de civisme.

Entrée en classe :

Les portes des classes resteront ouvertes tout le temps de l'accueil (aération régulière).

Pour les maternelles :

L'entrée se fera par l'accès toilettes sous le préau pour permettre le lavage des mains directement avant l'entrée en classe. Les élèves se verront attribuer une place en classe. Celle-ci restera inchangée pour la journée. Il n'y aura plus accès aux portes manteaux ; les manteaux seront sur le dos des chaises.

Pour les élémentaires :

Les élèves, se déplaceront en file indienne, accompagnés par l'enseignant, en respectant les distanciations. Ils se rangeront devant leur classe en respectant le marquage au sol afin de respecter la distance d'un mètre entre chacun.

Ils entreront en classe un par un et se verront attribuer une table. Celle-ci restera inchangée pour la journée.

Il n'y aura plus accès aux portes manteaux ; les manteaux seront sur le dos des chaises.

Pour les classes non pourvues de point d'eau direct (CP/CE1 et CE1/CE2) les élèves ressortiront pour se laver les mains (*et éventuellement passer aux WC*) tout en restant rangés et en respectant les distances réglementaires avec les autres en suivant les marquages au sol.

Pour les élèves de CM, le lavage des mains sera fait dès l'entrée en classe (point d'eau sur place). Un premier passage aux toilettes pourra se faire pour le groupe après utilisation des sanitaires par les autres classes.

Un marquage au sol spécifique a été réalisé à l'entrée des toilettes élémentaires pour respecter la distance minimale d'un mètre entre chaque élève.

3.Organisation des journées d'école

A : Groupes d'élèves

L'installation au sein de la classe doit permettre obligatoirement de respecter les contraintes d'éloignement. Par conséquent, suivant la taille des classes, nous pourrons accueillir des groupes de 9 à 10 élèves maximum.

Cas général : (accueil tous niveaux envisagé).

Sauf cas de force majeure, les élèves seront accueillis par leur enseignant dans leur classe habituelle.

Cas particulier : (Projection d'organisation sur une éventuelle réouverture d'après le retour des familles à l'enquête de fréquentation du 05 mai 2020).

Elèves de maternelle *:

Accueil tous les jours (L,M,J,V). Seuls les élèves de Grandes Sections seront accueillis. Ils formeront un seul groupe qui sera géré par Mme Mariage. Mme Boussois ne sera pas présente. Elle assurera la continuité d'enseignement à distance pour l'ensemble des élèves de maternelle.

Elèves de CP/CE1 de Mme Dausse * :

Accueil par groupes alternés : CP : lundi et mardi et CE1 : jeudi et vendredi.

Elèves de CE1/CE2 de Mme Dugrosprez *:

Compte-tenu du faible nombre d'élèves annoncé, les CE1/CE2 de Mme Dugrosprez seront répartis sur les classes de Mme Dausse et de M.Crignier. Les enfants suivront alors l'organisation de chaque classe. Les parents concernés seront informés au préalable. Mme Dugrosprez continuera l'enseignement à distance pour l'ensemble de ses élèves.

Elèves de CM de M.Crignier *:

Compte-tenu du nombre prévisionnel d'élèves, les CM1 et les CM2 seront accueillis tous les jours (L,M,J,V).

Les enfants des professionnels de santé et des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire seront accueillis dans tous les cas, quelque soit leur niveau de classe et sur tous les jours d'ouverture de l'école. Ils intégreront les groupes correspondants à leur niveau.

*** Suivant le nombre d'élèves à accueillir, il est possible que les modalités de répartition dans les classes soient modifiées (accueil par roulement des groupes).**

Une information spécifique sera mise en place.

Il est obligatoire de nous informer 48h à l'avance de l'arrivée d'un enfant.

B : Organisation des classes

Les tables seront espacées afin d'avoir entre chaque élève le maintien de la distanciation d'un mètre (*soit 4 m² par élève minimum sauf ceux placés contre le mur ou un meuble*).

Les déplacements en classe ne sont plus possibles car les salles ne permettent pas des couloirs de mobilité respectant les mesures de distanciation d'un mètre. Les élèves resteront donc assis.

L'enseignant veillera également à respecter cette distance avec les élèves. Il portera un masque correctement ajusté et éventuellement une visière de protection .

Si, pour les besoins de service, l'enseignant ne peut pas respecter la distanciation avec un élève, il devra ensuite se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique. De même pour l'élève.

Des flacons de solutions hydroalcooliques seront présents en permanence et en quantité suffisante dans les classes ainsi que du produit désinfectant pour le matériel.

C : Matériel scolaire :

Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

Le matériel personnel doit être apporté par l'élève (trousse équipée, cahiers etc.), et conservé ensuite dans son sac. Il ne doit pas être partagé, et l'élève n'a plus accès au matériel collectif. Les parents devront donc veiller à la maison à ce que chaque enfant ait tout son matériel le matin en classe. Prévoir également une bouteille d'eau, un petit encas si besoin, un paquet de mouchoirs, un jeu individuel ou un livre.

Si urgence, du matériel peut être distribué aux élèves mais il ne sera alors plus récupéré et restera ensuite avec ses affaires.

L'échange de matériel ou de jeux entre les enfants ne sera pas autorisé.

L'enseignant ne pouvant pas s'approcher des élèves et avoir des contacts pour des corrections, dans la mesure du possible, l'enfant sera guidé pour qu'il corrige lui-même sur sa feuille en généralisant les corrections collectives.

Chaque fois que l'enseignant est amené à toucher le matériel de l'élève, il devra effectuer un lavage systématique des mains et une désinfection du matériel.

En cycle 3, il n'y aura pas de correction des cahiers mais des autocorrections par les élèves.

Pour les cycles 2, lors de la correction l'enseignant se lavera les mains au gel hydroalcoolique entre chaque cahier.

Pour les maternelles, le matériel sera fourni de manière individuelle et désinfecté chaque soir. Les productions seront stockées dans un casier individuel et seront remises aux familles régulièrement.

Dans tous les cas, Il n'y aura pas de correction individuelle en présence de l'enfant pour respecter la distanciation physique.

D : Récréations :

De nouvelles modalités de récréation sont également prévues.

Elle peut se faire en temps de pause en classe ou en extérieur : selon la météo, tout en respectant les règles du protocole.

Dans la mesure du possible, il faudra demander aux élèves de ne toucher ni les poignées de portes, ni les robinets....

Le passage aux toilettes s'effectuera dès la sortie pour le groupe sous surveillance de l'enseignant avec filtration du nombre d'élèves dans les toilettes. Lavage des mains obligatoire avant et après passage.

Pour éviter les croisements des groupes classes, les temps de pause seront décalés de façon à limiter le brassage des élèves. Il faudra veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique dans les jeux extérieurs.

Les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux ne seront plus accessibles (structure maternelle, tables, échasses, cerceaux...).

Seuls les jeux et activités permettant le respect des gestes barrière et la distanciation physique seront autorisés. (Les activités non dirigées limitant l'interaction entre les élèves seront privilégiées). Les enfants pourront apporter leur jeu individuel (corde à sauter ...). Il n'y aura aucun échange d'objet entre élèves.

Le retour en classe se fera en respectant le marquage au sol. Le lavage des mains sera organisé avant la reprise des activités.

Les locaux seront aérés pendant le temps de pause.

E. Cantine et périscolaire

Pour la prise en charge par le personnel concerné, voir modalités de prise en charge (rubrique « sorties » ci-après).

Le déplacement de l'école à la cantine sera encadré par des animateurs du Centre Social de Froissy Crèvecœur conformément aux règles de distanciation. Tous les encadrants seront équipés de masques Les règles d'hygiène seront respectées et les enfants seront placés à table afin d'observer strictement les distances de sécurité. Les locaux et les tables seront désinfectés avant et après chaque service. Le retour des élèves à l'école est détaillé dans le point suivant « les sorties ».

Pour de plus amples informations, merci de vous reporter au protocole Sanitaire « accueil collectif de mineurs » concernant la gestion de l'accueil cantine et périscolaire diffusé aux familles par le Centre Social.

4. L'entretien des locaux par la collectivité territoriale

Les procédures de nettoyage et d'entretien des locaux seront considérablement adaptées et renforcées. Une vigilance particulière sera apportée sur les points suivants :

- Plusieurs fois dans la journée : désinfection des sanitaires, cuvettes, boutons de chasse d'eau, poignées de porte, robinets et de manière générale sur toutes les parties en contact.
- Tous les soirs : l'ensemble des meubles utilisés par les élèves (tables et chaises).

Les salles de classe seront aérées plusieurs fois par jour : matin, récréations, midi et soir.

Une fiche de suivi du nettoyage effectué sera établie pour chaque local utilisé. Elle sera complétée par le personnel en charge du nettoyage.

5. Les sorties

Les sorties se feront aux mêmes portails que les accueils.

Au heures de sortie (midi et soir), les élèves, après s'être lavés les mains, seront rangés en respectant les distanciations, suivant les marquages au sol de la cour.

Les élèves de maternelle seront pris en charge un par un par leurs parents au portail.

Les élèves d'élémentaire se rendront en file indienne au portail de sortie en respectant les distanciations, accompagnés de leur enseignant et sortiront un par un.

Les familles veilleront à respecter les règles de distanciation aux abords de l'école. (même fonctionnement que pour les accueils).

Prises en charge pour la cantine et périscolaire :

Les élèves d'élémentaires concernés par la cantine et le périscolaire sortiront de classe avec les autres et se positionneront sur les marquages au sol du préau de la cour élémentaire jusqu'à la prise en charge par le personnel en charge des ces services. Ils veilleront à respecter les règles de distanciation.

Les élèves de maternelle seront pris en charge par le personnel responsable à la sortie de classe.

Le déplacement du groupe se fera dans le respect des règles de distanciation.

Les jeux de cour ne sont pas autorisés sur le temps de sortie.

Au retour de la cantine, les élèves seront remis aux enseignants qui appliqueront les modalités d'accueil détaillées ci-dessus. (point A. *Organisation de l'accueil*)

Lors du retour à la maison, il est indispensable pour les enfants et le personnel d'immédiatement changer de tenue et de procéder à un lavage des mains minutieux (éventuellement à une toilette complète).

6. Les enfants ou les personnels atteints

Il n'est pas impossible qu'un enfant ou un personnel arrive à l'école en bonne santé et déclenche les symptômes pendant la journée. Il faut donc anticiper les problèmes pour y remédier efficacement et protéger les autres si cela survenait.

EN CAS DE SURVENUE D'UN OU PLUSIEURS SYMPTOMES CHEZ UN ELEVE

PROTOCOLE SANITAIRE

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse avec le concours de Bureau Veritas Exploitation le 29 avril 2020 Les prescriptions du présent guide sont susceptibles d'être complétées ou ajustées en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuements, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre...

Conduite à tenir pour un enfant :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière. Les autres familles seront informées.
- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolé l'enfant après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière et limitation du brassage des élèves dans l'établissement.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un certificat de reprise de scolarité du médecin traitant.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

Conduite à tenir pour un adulte :




- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière et limitation du brassage des élèves dans l'établissement.
- Les familles seront informées dès que possible.
- Une solution alternative d'accueil sera envisagée avec la circonscription sur le temps d'absence.

En cas de test positif :

- ➔ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ➔ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- ➔ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ➔ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ➔ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

Une cellule d'écoute est mise à disposition et peut répondre en cas d'interrogations au 03 22 823 825.

**Ce présent protocole s'appliquera pour tous les élèves dès la réouverture de l'école.
Après lecture, il devra être signé par les parents ou le responsable légal, avant reprise .
Réponse par mail à l'enseignant de votre enfant avant le vendredi 22 mai.**

Date :	NOMS + SIGNATURES
Mairie de Noyers Saint Martin J. Tenielle - Maire,	
Ecole « Les Bourgeons » D.Crignier - Directeur,	
Centre Social de Froissy Crèvecoeur	
Parents de l'élève :	Je soussigné, _____ atteste avoir lu et pris connaissance du présent protocole sanitaire. Le : _____ Signature : _____